



### Exemple de réalisation d'un CECB<sup>®</sup> sur une villa, maison ou chalet

- Récolte des informations et caractéristiques techniques du bâtiment
  - Analyse du dossier selon le cahier des charges (EnDK)
  - Déplacement et visite des lieux / Relevé photographique
  - Élaboration du rapport CECB<sup>®</sup> officiel et de l'étiquette énergie
  - Enregistrement (valable 10 ans\*)
- > Nous consulter afin de déterminer vos besoins et recevoir un devis.

\*La durée de validité vaut aussi longtemps qu'aucune modification normative essentielle n'est apportée.



### Exemple de réalisation d'un CECB<sup>®</sup> Plus

- En fonction de l'importance de l'analyse à effectuer, le tarif vous sera transmis selon une estimation après visite des lieux. De plus, des propositions concrètes et chiffrées d'optimisation seront établies lors de l'exécution du CECB<sup>®</sup> Plus.
- > Nous consulter afin de déterminer vos besoins et recevoir un devis.



## Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments **CECB**<sup>®</sup> – Qu'est-ce que c'est?

Le CECB est le certificat suisse qui détermine l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment et ses besoins énergétiques, par un classement allant de A à G (étiquette énergie).

Ainsi, vous obtenez une évaluation officielle de l'état énergétique et de l'efficacité de votre bâtiment, ce qui vous permettra d'identifier toutes les mesures à mettre en oeuvre pour sa modernisation.

## Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments **CECB**<sup>®</sup> – Quels sont les avantages?

- Améliorer la valeur de votre immeuble en atteignant son rendement optimal.
- Préserver l'environnement en optimisant la consommation d'énergie tout en réduisant les charges.
- Définir la stratégie adéquate de rénovation par des mesures concrètes (CECB<sup>®</sup> Plus).
- Créer une plus-value lors de sa vente ou lors de sa location.
- Solliciter des subventions\* du Programme Bâtiments de la Confédération.
- Diminuer votre revenu imposable en déduisant la valeur des travaux d'assainissement.

## Le Programme Bâtiments

La Confédération et les cantons distribuent chaque année quelque 360 millions de francs dans le cadre du Programme Bâtiments.

La plupart des mesures concernent l'assainissement énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.

N'hésitez pas à faire appel à un de nos conseillers en énergie afin de vous aider dans cette démarche et identifier les mesures les plus appropriées pour votre bien.



### Subvention\* CECB<sup>®</sup> Plus:

CHF 750.- pour un habitat jusqu'à 4 logements et petits bâtiments < à 500 m<sup>2</sup> de SRE.

CHF 1500.- pour un habitat dès 5 logements et autres bâtiments > à 500 m<sup>2</sup> de SRE.

\*Conditions disponibles sous : [ge.ch/energie/subventions-energie](http://ge.ch/energie/subventions-energie)



### Subvention\* CECB<sup>®</sup> Plus:

CHF 1000.- pour un habitat individuel.

CHF 1500.- pour un habitat collectif, administratif ou scolaire.

\*Conditions disponibles sous : [vd.ch/subventions-energie](http://vd.ch/subventions-energie)

